



MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du gref.-trés.

1745

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSOUDUN,
TENUE LE 16 JUIN 2025 À 18H30

Sont présents(es) : Monsieur René Bergeron
Monsieur Fernand Brousseau
Monsieur Jean-François Messier

Monsieur Gaston L'Heureux
Monsieur Marco Julien

Sont absents(es) : Monsieur Bertrand Legrand

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, Madame Élizabeth Charest, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité.

Une (1) personne est présente dans la salle lors du début de la séance.

Ouverture de la séance

2025-06-124 1. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
3. Octroi de contrat / Gré à gré / Contrat pour le rapiéçage des routes municipales 2025
4. Autorisation de dépenses / Remplissage de gravier dans le 5^e rang et la route Marigot
5. Période de questions (uniquement sur les points susmentionnés)
6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

2025-06-125 2. Octroi de contrat / Gré à gré / Contrat pour le rapiéçage des routes municipales

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire exécuter des travaux de rapiéçage et a procédé à une demande de prix à cet effet ;

ATTENDU la réception d'une soumission de l'entreprise « Les Entreprises Lévisiennes Inc. » au montant de 20 800,00\$, taxes en sus, dans les délais prescrits au devis ;

ATTENDU la recommandation de M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics, suite à l'analyse de la soumission ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **D'OCTROYER** le mandat de rapiéçage à l'entreprise « Les Entreprises Lévisiennes Inc. » au montant de 20 800,00\$, taxes en sus, afin d'exécuter les travaux de rapiéçage.



MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



1746

2025-06-126 3. Autorisation de dépenses / Remplissage de gravier dans le 5e rang et la route Marigot

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder au remplissage de gravier de routes non-pavées, notamment dans le 5e rang ainsi que sur la route Marigot;

ATTENDU les prix suivants pour les travaux requis :

- 1 600 tonnes de gravier MG20B à 14,90\$/tonne pour un total de 23 840\$
- Transport en vrac ; 3,36\$/tonne pour la route Marigot et 8,40\$/tonne pour le 5e rang pour un total de 8 904\$
- Nivelage à 200\$/heure pour un total de 11 heures à 2 200\$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- D'EXÉCUTER les travaux susmentionnés;
- D'AUTORISER la dépense d'un montant de 35 000\$

4. Période de questions

Vient alors la période de questions.

2025-06-127 5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 18h44.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Élizabeth Charest, directrice générale et greffière - trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault

Mairesse

Madame Élizabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière

